

**Sujet :** [INTERNET] ARASEMENT LEVEE DE SAINT ELOI

**De :** D Guillaume

**Date :** 09/04/2024 06:12

**Pour :** "enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr" <enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis maraîcher Bio à la Baratte. Mon entreprise est implanté dans le val maraicher (ancien lit de Loire), aujourd'hui protégés pas les levées, érigées à l'époque pour protéger les activités maraichères et les habitats. Mes légumes sont vendus dans le bassin de vie de Nevers, sur les marchés, les magasins Bio, la restauration collective et sur nombreuses tables de restaurants.

Je n'ai pas été informé de ce projet qui me touche en premier lieu. Je n'en ai eu connaissance que par le bouche à oreille au marché. Mon activité me prend tout mon temps en ce printemps et je n'ai pas le temps d'essayer de comprendre des documents volumineux réservés à des initiés. J'ai cependant noté qu'il y a deux solutions :

- Consolider les levées actuelles pour éviter une rupture brutale dévastatrice
- Faire des déverses à un niveau plus bas que la levée actuelle pour contrôler l'inondation.

La solution 2 semble être retenue d'office sans avoir exposé la solution 1 ni comparé les 2 solutions (avantages/inconvénients/coûts).

La levée actuelle a été faite initialement pour protéger les jardins maraîchers. Elle a bien rempli sa mission puisque nous n'avons jamais subi d'inondation de crues de Loire.

Le solution de déverses baisse la hauteur de la levée sur 200m et augmente ainsi le risque d'inondations par rapport à la hauteur de la levée actuelle. Si la Baratte est inondée mon exploitation est complètement perdue, mes légumes, mes fruitiers, mes machines, mes serres... Une fois l'eau repartie, qu'en sera-t-il des terres recouvertes de boues polluées ? Je ne serai certainement plus en Bio. Mon activité serait perdue...

Ce risque concerne les 3 fermes maraichères encore présentes sur le val maraicher.

Je sais que je suis en zone inondable mais je ne peux accepter ce risque supplémentaire dû à une baisse de la hauteur de la levée, risque ignoré par l'étude.

Je refuse donc la solution 2 et demande la mise en œuvre de la solution 1.

D Guillaume